

Webinaire

Et si vous recrutiez un ancien militaire ?



Sommaire

1. La fonction de reconversion du ministère des armées
animé par Eric Larbalestier, Défense Mobilité



2. Les processus de recrutement de militaires et anciens militaires
animé par Anne-Marie Joubaud, Directrice adjointe
pôle parcours professionnels, CDG 56

3. Témoignage – Cécile Boisrenoult – Ancien militaire et agent de la FPT

4. Place à vos questions

Défense Mobilité au cœur de la manœuvre RH

Contribuer à l'attractivité du ministère

- Pallier la précarité du statut militaire
- Satisfaire au **besoin de jeunesse et de renouvellement des compétences**

Lutter contre le chômage

- Être performant pour contenir le montant de l'indemnisation chômage des anciens ressortissants du ministère

Favoriser la fidélisation

- Veiller à la condition du personnel par l'accompagnement des conjoints
- Améliorer la reconnaissance des qualifications des compétences

La reconversion, une nécessité

Une composante pérenne de la politique RH du ministère, au service du besoin opérationnel des armées :

Une exigence de jeunesse : **moyenne d'âge 32 ans**

Des parcours professionnels courts :

63% des militaires sont des contractuels

100% des militaires du rang

46% des sous-officiers

24% des officiers

Les publics accompagnés

LES MILITAIRES



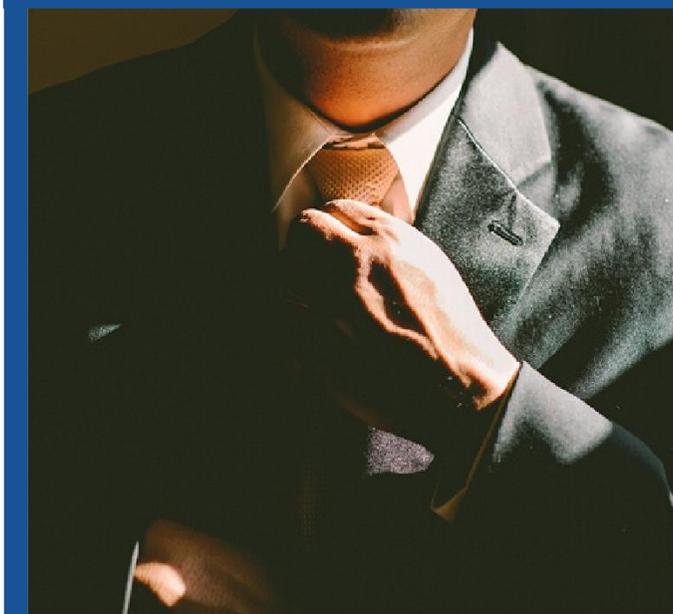
LES CONJOINTS DU PERSONNEL



LES ANCIENS MILITAIRES ET CIVILS DEMANDEURS D'EMPLOI

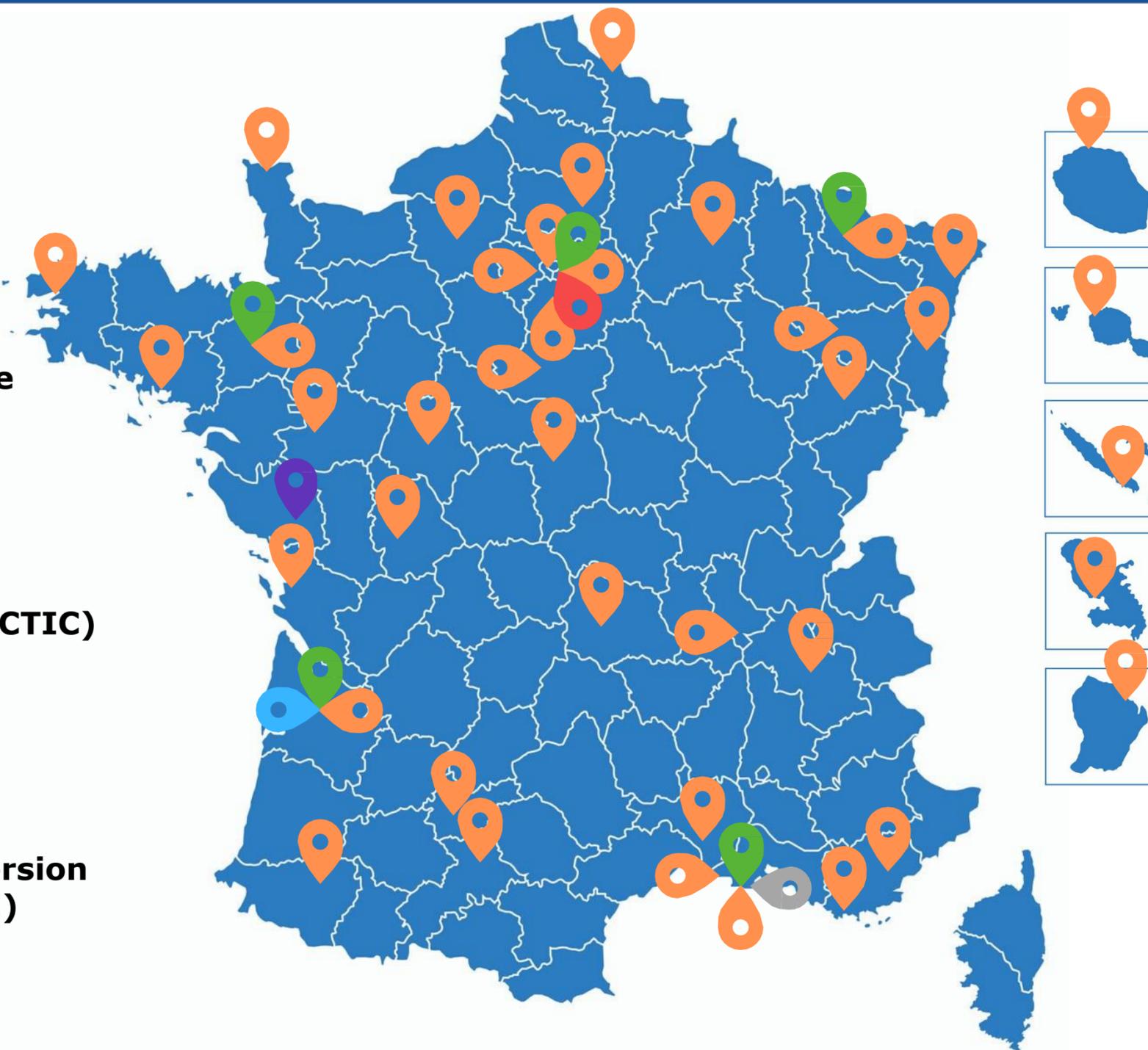


LES CIVILS du ministère



L'organisation de Défense Mobilité

-  **Une direction centrale**
-  **5 pôles régionaux**
-  **35 antennes régionales en métropole**
5 antennes en Outremer et une Mission de Reconversion des Officiers (MRO)
-  **Un Centre de Traitement de l'Indemnisation Chômage (CTIC)**
-  **Un Centre Militaire de Formation Professionnelle (CMFP)**
-  **Un Bureau d'Aide à la Reconversion de la Légion Étrangère (BARLE)**



L'organisation de Défense Mobilité

372

conseillers Défense Mobilité

Dont

300

conseillers en transition professionnelle
Accompagnement des candidats vers l'emploi

Et

72

chargés de prospection et de relations employeurs
Prospection et animation du réseau employeurs
Experts du marché de l'emploi



Le parcours de la reconversion

Individualisé et personnalisé, adapté aux besoins et profils des candidats



Le placement du candidat

Objectif : aider le candidat à se familiariser avec les techniques de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, mobilisation de réseaux, préparation aux entretiens d'embauche)

Le job board Défense Mobilité

Le candidat peut mettre à disposition son CV sur une plate-forme accessible aux recruteurs.

La recherche active d'emploi

- le candidat mobilise son réseau
- son conseiller le positionne sur des offres et le met en relation avec des employeurs
- le candidat est suivi jusqu'à son recrutement et son intégration effective chez son nouvel employeur

Notre offre de services recruteurs



Vos besoins

Missions, compétences, profils recherchés



Défense Mobilité

Présélection et préparation des candidats
Mise en adéquation profil/poste



Nos candidats

Des savoir-faire, des savoir-être, des motivations,
des qualifications, des aptitudes

Des métiers militaires diversifiés

Des compétences transférables, une expérience professionnelle et un savoir-être recherchés

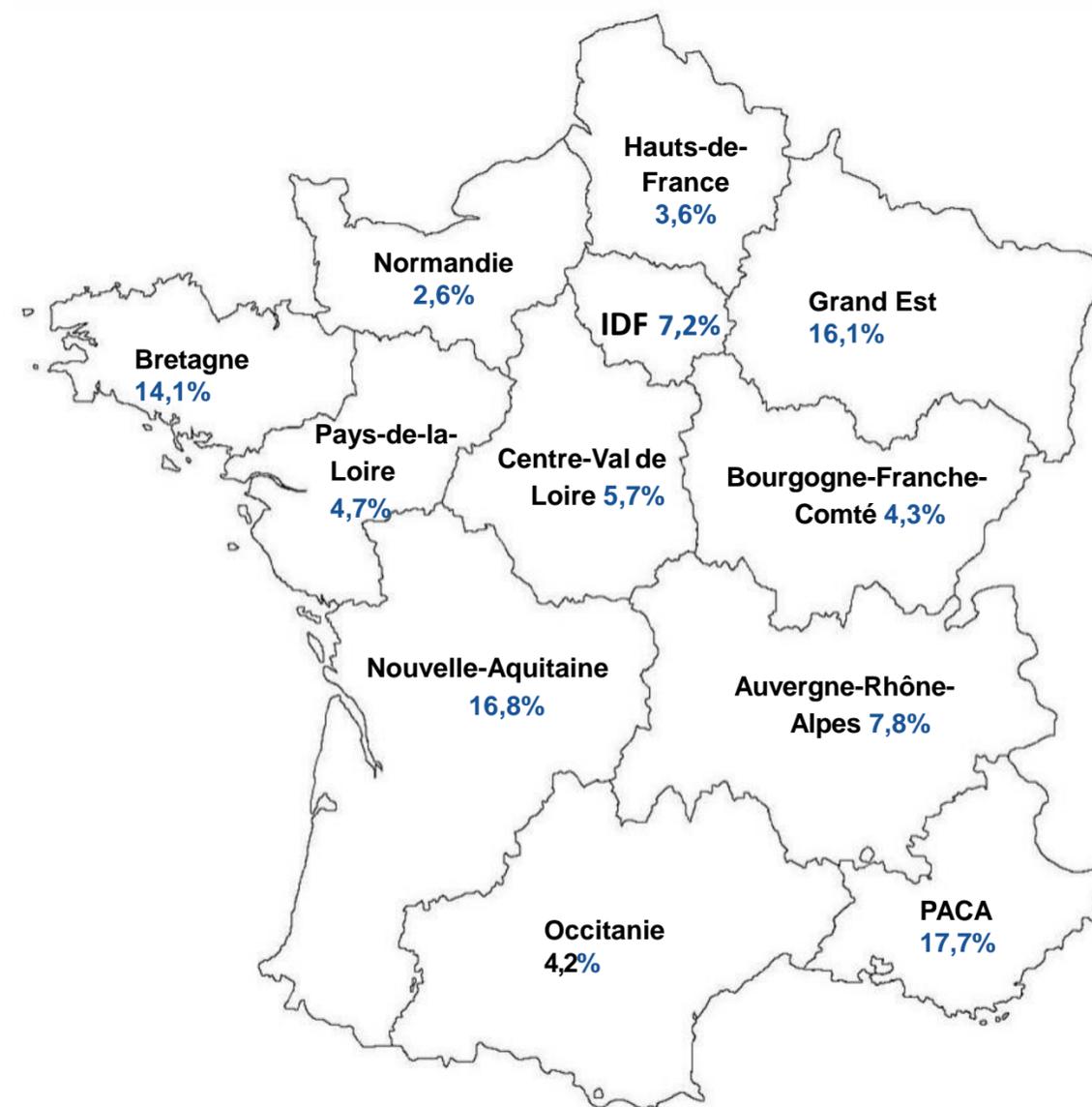


Plus de 400 métiers extrêmement diversifiés :

maintenance, logistique, sécurité, sûreté, transport terrestre et maritime, aéronautique, systèmes d'information, télécommunications, ressources humaines, formation, finances, métiers de la santé, ...

Secteurs de reclassements 2020

Domaine professionnel	% de reclassés
Transport et logistique	19%
Services à la personne et à la collectivité	16%
Support à l'entreprise	14%
Installation et maintenance	11%
Industrie	10%
Commerce, vente et grande distribution	8%
Construction, bâtiment et travaux publics	7%
Hôtellerie- restauration tourisme loisirs et animation	5%
Santé	4%
Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux	3%
Banque, assurance, immobilier	3%
Communication, média et multimédia	<1%
Arts et façonnage d'ouvrages d'arts	<1%
Spectacle	<1%



Outre-mer 5%
Étranger 4%

100 km
@JFBRADU



Des relations privilégiées

entre les employeurs et le ministère des Armées

Une offre de service personnalisée et gratuite au profit des employeurs :

- Des candidats présélectionnés selon les besoins et les attentes des recruteurs
- Un interlocuteur privilégié au plus proche de la zone géographique
- Une aide à l'intégration dans l'emploi
- Des modalités d'accès à la fonction publique spécifiques pour nos militaires.

Des relations de confiance établies avec les acteurs de l'emploi :

- Défense Mobilité travaille avec **plus de 7000 PME** sur l'ensemble du territoire
- Défense Mobilité met en œuvre **33 conventions de partenariats** avec des groupes d'envergure nationale, des fédérations et des associations professionnelles.

Nos atouts

- Un vivier de profils **diversifiés**
- Des candidats **préparés** et **motivés**
- Une **présélection de candidats ciblée** en réponse à vos besoins
- Une offre de services entièrement **gratuite**
- La participation à des **événements organisés avec les employeurs publics et privés** (forum emploi, jobdating,...) pour faciliter le contact avec nos candidats
- La possibilité de déposer des **offres d'emploi en ligne** sur le site Internet www.defense-mobilite.fr
- Via ce portail, l'accès à une **Cvthèque des candidats**

Les dispositifs de recrutement

3
dispositifs

Le dispositif de reconversion (*article L.4139-2 du code de la défense*)

- Militaire en activité
- Ancien militaire radié depuis moins de 3 ans

Le dispositif des emplois réservés (*article L.4139-3 du code de la défense*)

- Militaire en activité et ancien militaire → blessé de guerre

Le dispositif de reconversion (*article L.4139-1 du code de la défense*)

- Militaire en activité

Les dispositifs de recrutement

Le dispositif de reconversion

(article L.4139-2 du code de la
défense)

Le dispositif de reconversion

(article L.4139-2 du code de la défense)



Emploi de
catégorie A

- Au moins 10 ans en qualité d'officier
- Ou 15 ans dont 5 ans en qualité d'officier

Emploi de
catégorie B

- Au moins 5 ans

Emploi de
catégorie C

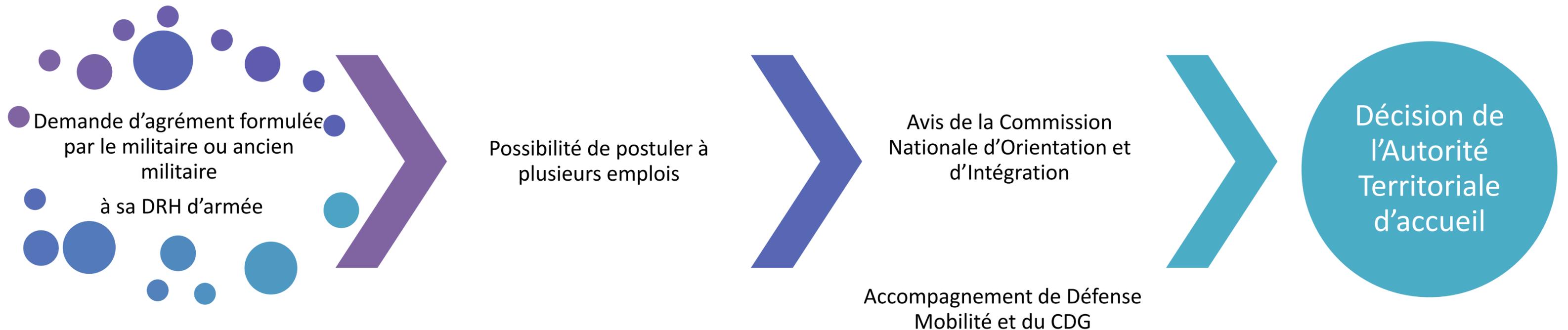
- Au moins 4 ans

+ pour toutes
les catégories

- Avoir atteint le terme du délai pendant lequel il s'est engagé à rester en activité après avoir reçu une formation spécialisée ou perçu une prime liée au recrutement ou à la fidélisation

Le dispositif de reconversion

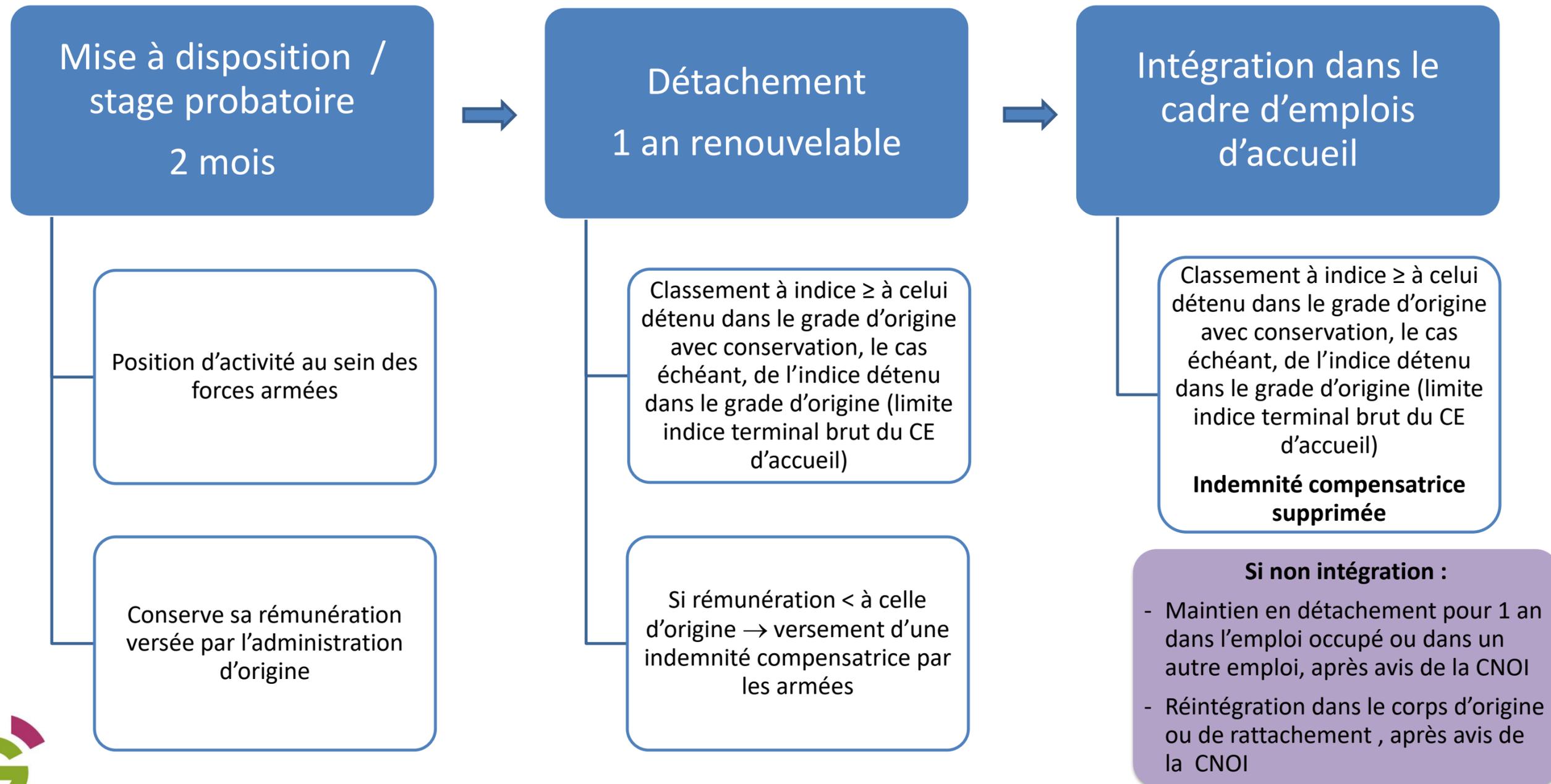
(article L.4139-2 du code de la défense)



La collectivité fixe le grade de recrutement en tenant compte de la vacance d'emploi, de l'agrément, des compétences de l'agent...
Possibilité de recruter sur un grade d'avancement, sur un grade de niveau inférieur...

Le dispositif de reconversion

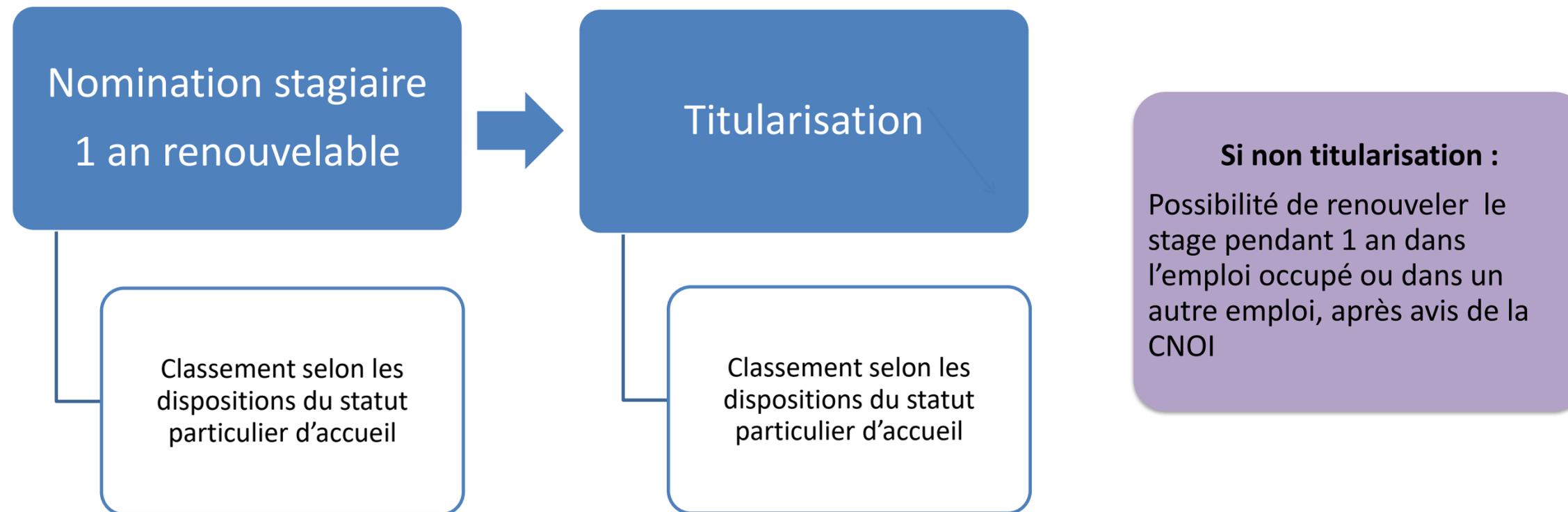
(article L.4139-2 du code de la défense)



Le dispositif de reconversion

(article L.4139-2 du code de la défense)

Ancien militaire



Le dispositif de reconversion **(article L.4139-3 du code de la** **défense)**

Le dispositif des emplois réservés

(article L.4139-3 du code de la défense)

Les bénéficiaires

**Blessés
de guerre**

Victimes civiles de guerre

Personnes qui, exposant leur vie, ont contribué à une mission d'assistance à personne en danger et ont subi une atteinte à leur intégrité physique ou ont contracté ou ont vu s'aggraver une maladie lors de cette mission, se trouvent dans l'incapacité permanente de poursuivre une activité professionnelle

Sapeurs-pompiers volontaires victimes d'un accident ou atteints d'une maladie contractée au service ou à l'occasion du service

Personnes qui, soumises à un statut législatif ou réglementaire, dans le cadre de ses fonctions électives, ont subi une atteinte à leur intégrité physique, ont contracté ou ont vu s'aggraver une maladie en service et se trouvent dans l'incapacité permanente de poursuivre une activité professionnelle

Victimes d'un acte de terrorisme

Et aux conjoints, partenaires liés par un pacte civil de solidarité ou concubins et aux enfants (sous conditions)

Le dispositif des emplois réservés

(article L.4139-3 du code de la défense)

Rappel : Concerne les victimes de guerre

Demande d'un passeport professionnel délivré par les services départementaux de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (durée validité 5 ans)

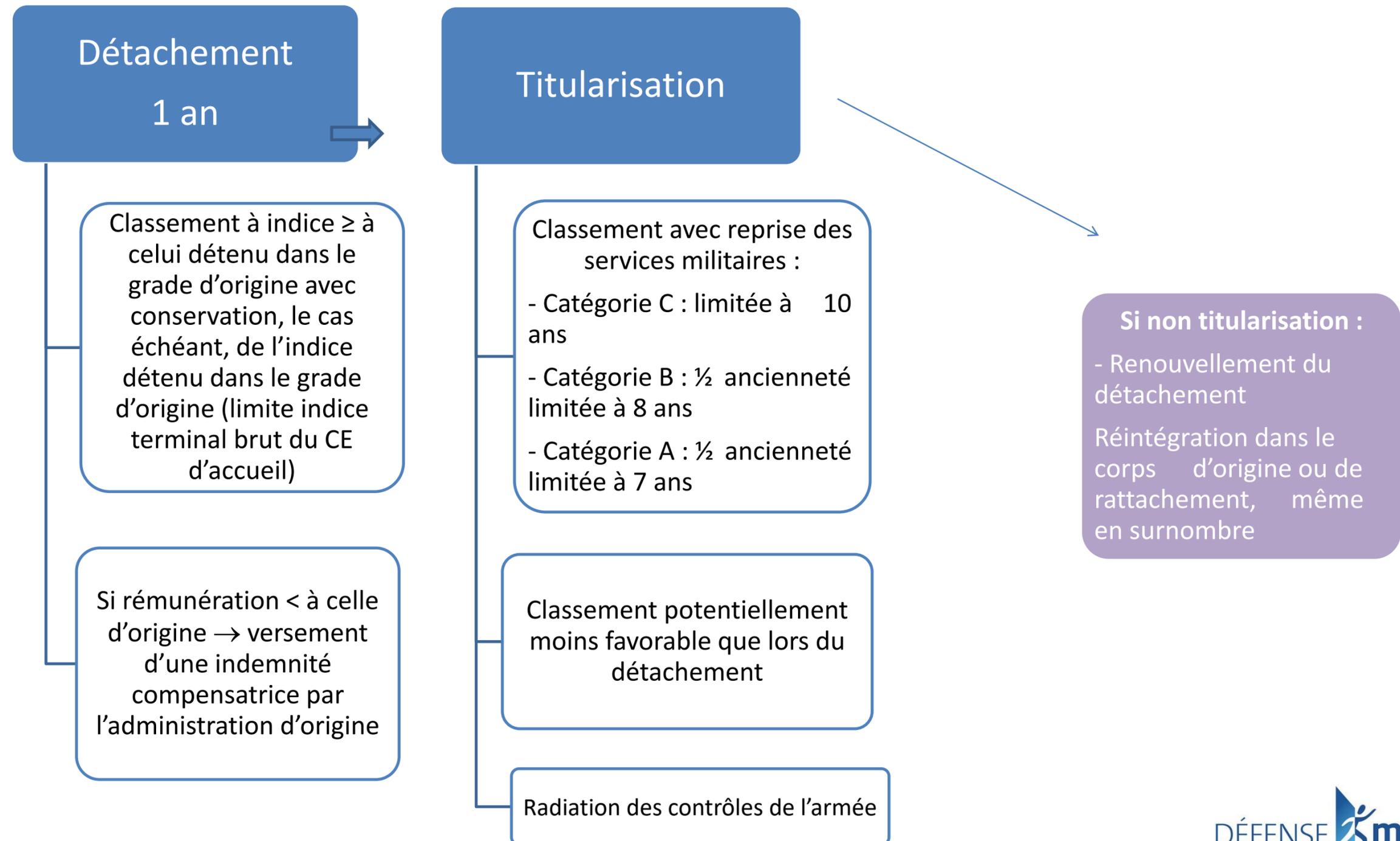
Candidature sur les postes souhaités, en relation avec le passeport professionnel,

Inscription sur des listes d'aptitude régionale et, éventuellement, nationale dans leurs domaines de compétences pour une durée de 5 ans

Décision de l'Autorité Territoriale d'accueil

Le dispositif des emplois réservés

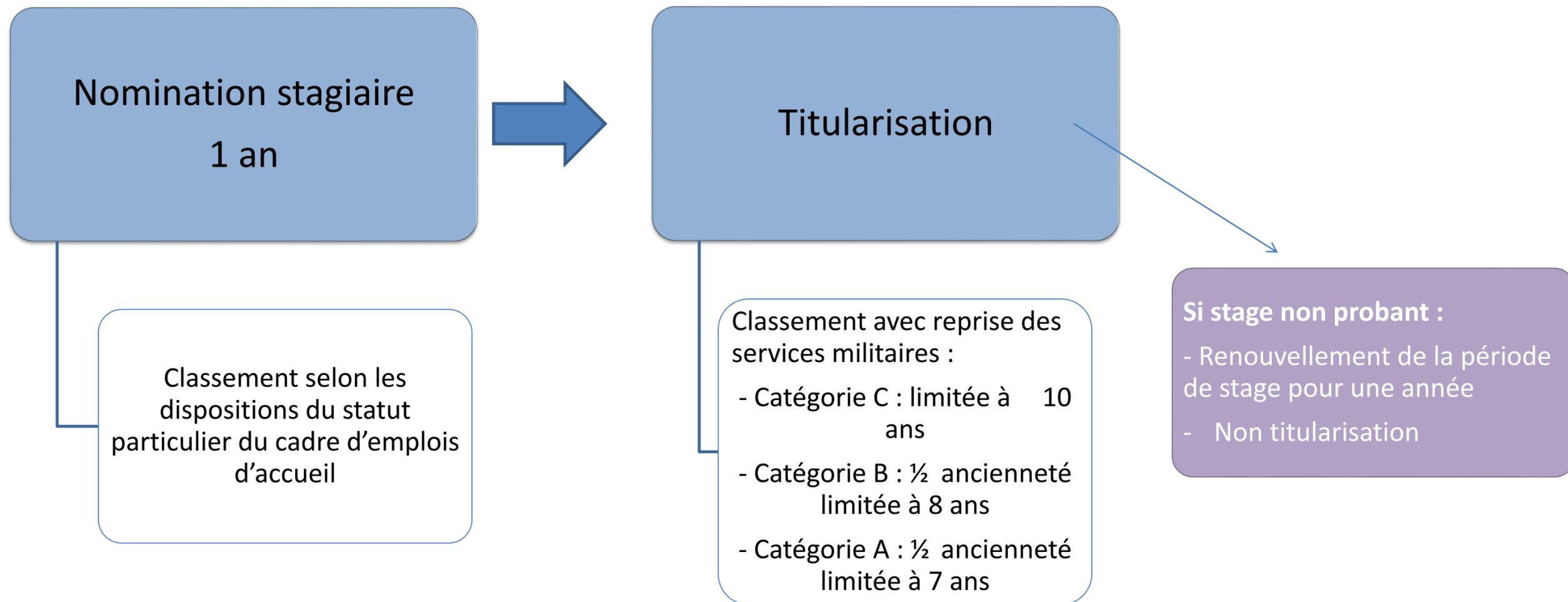
(article L.4139-3 du code de la défense)



Le dispositif des emplois réservés

(article L.4139-3 du code de la défense)

Ancien militaire



Autres dispositifs de recrutement

Le dispositif de reconversion

(article L.4139-1 du code de la
défense)

Le dispositif de reconversion

(article L.4139-1 du code de la défense)

Le militaire en activité

**Réussite à un concours
de catégorie A ou B**

Le militaire doit :

- Justifier d'au moins 4 ans de services militaires
- Avoir atteint le terme du délai pendant lequel il s'est engagé à rester en position d'activité

Avoir informé son autorité d'emploi de sa démarche

Nomination stagiaire par
détachement
1 an renouvelable

Classement à indice \geq à celui
détenu dans le grade d'origine
avec conservation, le cas
échéant, de l'indice détenu
dans le grade d'origine (limite
indice terminal brut du CE
d'accueil)

Si rémunération $<$ à celle
d'origine \rightarrow versement d'une
indemnité compensatrice par
l'administration d'origine

Titularisation

Classement avec prise en
compte des services militaires
selon la catégorie du cadre
d'emplois d'accueil et le grade
d'origine
**Indemnité compensatrice
supprimée**

Si non titularisation :

Réintégration dans le corps
d'origine ou de rattachement
même en surnombre

Autres dispositifs de recrutement

Recrutement en qualité
de contractuel

Recrutement direct par la
collectivité d'accueil

Militaire radié des armées

A vos questions

TEMOIGNAGE

A vos questions

Merci pour
votre
participation
!

Avez-vous des questions ?



Nos coordonnées : vos interlocuteurs



Monsieur Eric LARBALESTIER
eric.larbalestier@intradef.gouv.fr

02 97 12 41 76

06 08 63 92 37



Madame Anne-Marie JOUBAUD
amjoubaud@cdg56.fr

02 97 68 16 11

Madame Lucile GHEMAR
lghemar@cdg56.fr

02 97 68 31 53